

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax : +251115- 517844
Website : www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt et unième session ordinaire
09 - 13 juillet 2012
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

EX.CL/749(XXI)
Original: Anglais

**RAPPORT DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE LA
CONFERENCE DE L'UA DES MINISTRES EN CHARGE DES
RESSOURCES MINIERES, 12-16 DECEMBRE 2011,
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

**CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE DES
MINISTRES EN CHARGE DE LA MISE EN
VALEUR DES RESSOURCES MINIERES
DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
12-16 DECEMBRE 2011
ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)**

Ext/Min/CAMRMRD/Rpt(II)
Original: Anglais

**Thème : « BÂTIR UN AVENIR DURABLE POUR L'INDUSTRIE
EXTRACTIVE EN AFRIQUE: DE LA VISION A L'ACTION »**

**RAPPORT DE LA REUNION MINISTERIELLE
15 et 16 DECEMBRE 2011**

RAPPORT DE LA REUNION MINISTERIELLE

Introduction

1. La Conférence des ministres des mines de l'Union africaine a tenu sa deuxième session ordinaire, au niveau ministériel, les 15 et 16 décembre 2011 au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Ethiopie). La réunion a été ouverte par S.E. Mme Sinkinesh Ejigu, Ministre des mines de la République fédérale démocratique de l'Ethiopie, qui a prononcé une allocution, suivie de M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire de l'Union africaine en charge des Affaires économiques, et de M. Joseph Attah-Mensah, Directeur du Bureau de la planification stratégique et gestion des programmes de la CEA.

Participation

2. Ont participé à la réunion ministérielle, les Etats membres suivants : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Tchad, Côte d'Ivoire, Comores, Congo, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Rwanda, République arabe sahraoui démocratique, Sénégal, Sierra Léone, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Ouganda et Zambie.

3. Ont également pris part à la réunion, les Communautés économiques régionales (CER) suivantes : Marché commun pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (COMESA), Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, (CEEAC), Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). Etaient aussi représentés, les organisations internationales et les pays non africains ci-après : Africa Practice French Development Agency (AFD), African Centre for Economic Transformation (AECT), African European Affairs Consultants, Africa Legal Support Facility (AILF - AfDB), Australian Aid (AUSAID), Geological Survey of Ethiopia, Geowissenschaftler and Rohstoffe (BGR), BHP Billiot-Minerals Exploration, European Centre for Development Policy Management (ECDPM), European Commission (EC), Canadian International Development Agency (CIDA), Communities and Small Scale Mining-Africa (CASM Africa), Centre du Commerce International pour la Développement (CECIDE), Columbia University, Confédération National des Travailleurs de Guinée (CNTG), Extractive Industries Transparency Initiative (EITI), Euro Geo Surveys, Geological Survey of Finland (GTK), International Council on Mining and Metals (ICMM), Mintek, Mining and Industry Association of Southern Africa (MIASA), NEPAD Planning and Coordination Agency (NPCA) National Resources Agency-Canada (NRCAN), Publish What You Pay, Revenue Watch Institute, United Nations Economic Commission for Africa (UNECA), United Nations Environment Programme (UNEP), United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD), University of Dundee, Université du Québec à Montreal, University of the Witwatersrand, World Gold Council (WGC), Zambezi Mining Services, The World Bank, Third World Network-Africa , Canada, Australia, Belgium, Sweden and USA.

Point 1 de l'ordre du jour: Cérémonie d'ouverte

1) Allocution de S.E. Mme Sinkinesh Ejigu, Ministre éthiopienne des mines

4. Après les civilités d'usage, Mme Sinkinesh Ejigu a fait une présentation détaillée de la carte minière de l'Ethiopie et le point sur l'état d'exploitation de certains gisements au niveau artisanal et a communiqué des informations sur la politique menée par l'Ethiopie en matière d'octroi de concessions minières aux investisseurs étrangers attirés par le contexte de l'économie libérale de marché. Le Gouvernement éthiopien, a-t-elle annoncé, est décidé, grâce à une gouvernance transparente des ressources provenant du secteur minier, à transformer ce secteur en un véritable levier de la croissance et du développement économiques, et ce conformément aux principes énoncés dans l'Initiative pour la Transparence des industries extractives à laquelle l'Ethiopie a adhéré. La Ministre a relevé, pour le déplorer, le contraste entre la richesse diversifiée du sous-sol africain et la grande pauvreté du continent. Elle a rappelé l'ensemble de défis à relever de façon concertée pour inverser cette tendance et mettre l'Afrique sur la voie d'un développement durable. Elle a conclu son propos en invitant la présente conférence ministérielle à se prononcer sur le projet de Plan d'action soumis par la réunion des hauts fonctionnaires, en s'inspirant du rapport-cadre élaboré par le Groupe de travail international sur les Régimes miniers de l'Afrique.

2) Allocution de Dr Maxwell Mkezalamba, Commissaire de l'Union africaine en charge des Affaires économiques et Commissaire par intérim en charge du Commerce et de l'Industrie

5. A la suite des civilités d'usage, Dr Maxwell Mkezalamba a invité l'assistance à observer une minute de silence à la mémoire de feu S.E. Mme Elisabeth Tankeu, Commissaire en charge du Commerce et de l'Industrie décédée le 16 octobre 2011 à Paris. Il a souligné la pertinence du thème de la conférence qui met en exergue l'engagement des dirigeants africains à une gestion saine et responsable du secteur minier du continent à l'effet d'inscrire l'Afrique sur la voie d'un développement durable. Cet objectif est cependant loin d'être atteint, la pauvreté continuant à ravager le continent qui peine à réaliser les OMD à l'horizon 2015, malgré l'abondance de ses ressources minières et minérales. Il a souligné les effets pervers de l'exploitation minière en Afrique en termes d'instabilité politique et de son insignifiante contribution au bien-être des populations. Dr Maxwell Mkezalamba a par la suite énuméré l'ensemble des mesures à prendre pour inverser la tendance et sortir le secteur minier de l'ornière afin qu'il apporte une contribution substantielle au développement et à l'amélioration du niveau de vie des populations. Pour conclure son intervention, il a salué le travail préparatoire réalisé par les experts ainsi que la contribution de tous les partenaires au succès de la présente session ministérielle. Il a ensuite déclaré ouverts les travaux de la conférence ministérielle.

3) Allocution de M. Joseph Atta-Mensah, Directeur du Bureau de la planification stratégique et de gestion des programmes de la CEA

6. Dans son discours liminaire, M. Atta-Mensah a déclaré que le thème choisi pour la conférence, qui est « **Bâtir un avenir durable pour l'industrie extractive en Afrique : de la vision à l'action** », est très approprié et opportun. D'après M. Attah-Mensah, on a considéré, pendant trop longtemps, que l'Afrique doit être un exportateur de matières premières pour industrialiser les autres pays mais pas elle-même. Il a indiqué que les citoyens, ainsi que les communautés vivant aux alentours des gisements miniers ont attendu longtemps et patiemment de tirer profit des nouvelles exploitations minières ; mais l'impact de ces profits restent jusqu'ici aléatoires. « Au contraire, ces communautés souffrent des conséquences d'une série d'impacts négatifs qu'ont les exploitations minières, dans la plupart des cas, sur elles », a-t-il affirmé. Pendant près d'une décennie, les pays africains exportateurs de minéraux ont vu, impuissants, flamber les prix des produits minéraux, mais les profits qu'ils devraient tirer de cette industrie restent infimes par rapport au cours élevé en raison des obligations contractuelles qui ont bloqué leurs profits à certains niveaux, obligations qui ne sont pas conformes à celles des compagnies minières. M. Attah-Mensah a en outre précisé que « ce sont là certaines des raisons pour lesquelles les ministres de tutelle ont approuvé la Vision en 2008 et l'ont soumise à l'attention des chefs d'Etat et de gouvernement ; nous nous réjouissons tous de ce qu'ils l'ont entérinée ! Nous nous en réjouissons car la Vision promet de s'attaquer à ces problèmes et à bien d'autres qui ont empêché l'Afrique de tirer pleinement profit de ses richesses minières ». Il a ensuite ajouté que les participants à la réunion ministérielle commenceront tout d'abord par explorer les voies et moyens pour les Etats membres de réaliser ces promesses, et par réfléchir sur ce qu'ils doivent faire pour concrétiser les grands idéaux et ambitions visés au moment de l'élaboration de la Vision. Ces idéaux, a-t-il poursuivi, sont ceux qui porteront les aspirations et les espoirs du continent.

Point 2 : Election du Bureau

7. Les participants à la réunion ont élu les membres ci-après du Bureau:

Président :	Ethiopie
1 ^{er} Vice-président :	Mali
2 ^e Vice-président :	Congo
3 ^e Vice-président :	Algérie
Rapporteur :	Mozambique

Point 3 : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

8. La réunion ministérielle a examiné et adopté son ordre du jour et son programme de travail, sans amendement.

Point 4 : Organisation des travaux

9. La réunion a ensuite adopté les horaires suivants pour ses travaux :

Matinée : 9 heures - 13 heures
Après-midi : 14h30 – 18 heures

Point 5 : Examen du rapport de la réunion des hauts fonctionnaires

10. Le rapporteur a présenté le Rapport des hauts fonctionnaires aux ministres, en mettant essentiellement l'accent sur les recommandations des différents groupes thématiques. Les ministres ont adopté le Rapport avec des amendements en y ajoutant d'autres recommandations comme suit :

- a. les sociétés minières et les partenaires devraient aider les Etats membres à renforcer les capacités dans le secteur minier ;
- b. les Etats membres devraient promouvoir et soutenir la création d'établissements pour la formation de cadres du secteur minier ;
- c. les Etats membres devraient appliquer les principes du MAEP au secteur minier et intégrer ceux de l'ITIE dans la gouvernance du secteur minier.

Point 6 : Examen et adoption du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Vision minière de l'Afrique (VMA)

11. Les ministres ont entériné le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Vision minière de l'Afrique, avec les amendements.

Point 7 : Table ronde avec les partenaires au développement

12. Dans son allocution d'ouverture, S.E. Ms Sinkenesh Ejigu, Ministre éthiopienne des mines, a informé les participants à la réunion ministérielle que la table ronde avec les partenaires au développement a pour objectif de discuter avec eux de la manière dont ils pourraient intervenir dans la mise en œuvre de la Vision minière de l'Afrique sur la base du plan d'action proposé. Elle a également précisé que ledit plan d'action sera approuvé lors de la réunion ministérielle.

13. Quant au Dr Maxwell M. Mkwezalamba, Commissaire de l'UA en charge des Affaires économiques, il a expliqué que le manque de ressources constitue un obstacle majeur pour l'Afrique eu égard à la mise en œuvre du Plan d'action. Il a précisé que la mobilisation de ressources est essentielle et que l'Afrique ne devrait pas dépendre uniquement des partenaires au développement ; les Etats membres et leurs institutions, y compris le secteur privé, les ONG et les OSC devraient également jouer un rôle important. Il a ajouté qu'au cours de la table ronde, les participants auront à écouter les partenaires au développement sur la manière dont ceux-ci pourraient aider à relever ce défi. Poursuivant son allocution, M. Maxwell a informé les participants que l'Union africaine, en collaboration avec les CER, la BAD, la CEA et autres partenaires au développement, devrait s'occuper des activités de suivi et d'évaluation. Il a également affirmé que le Centre africain d'élaboration de politiques et de recherche sur les minéraux entreprendra la recherche sous l'égide de la Commission de l'UA, de la CEA et de la BAD.

14. L'Ambassadeur Jens Odlander, Ambassadeur de la Suède en Ethiopie, a fait part de son intérêt à apporter l'appui de son pays à la mise en œuvre de la Vision minière de l'Afrique dans les domaines de la mise en valeur des ressources minérales, de la recherche et des politiques d'orientation. Il a fait valoir qu'en ce qui concerne la Vision, l'accent doit être mis sur les questions des droits de l'homme.

15. Prenant la parole à son tour, l'Ambassadeur Lisa Filipetto, Ambassadeur de l'Australie en Ethiopie, a précisé que l'Australie, étant un pays riche en ressources minières, partage ses expériences avec les pays africains depuis 2009 en vue d'un développement à long terme et à grande échelle des industries extractives. Elle a également signalé que le Gouvernement australien a octroyé des bourses d'études, des bourses à des chercheurs et organisé des voyages d'études à l'intention des étudiants de différents pays africains. S.E. Mme Lisa a indiqué que l'Australie veut devenir un partenaire clé dans la création du Centre africain d'élaboration de politiques et de recherche sur les minéraux dans le cadre de l'appui à la VMA.

16. Quant au chef de la délégation de l'Union européenne, il a affirmé que l'exploitation minière étant confrontée à différentes sortes de défis, les gouvernements africains et les sociétés minières opérant en Afrique doivent prendre la responsabilité de rendre le secteur durable et équitable. Il a précisé que l'EU accueille favorablement la VMA et le Plan d'action et veut participer à leur mise en œuvre dans trois domaines à savoir :

- a. la gouvernance qui comporte les régimes de taxation, la transparence, la participation des organisations de la société civiles (OSC) et la négociation des contrats ;
- b. l'investissement, qui comporte la planification de l'utilisation des terres, l'augmentation de la valeur ajoutée et les questions de la RSE ;
- c. l'information géologique, y compris l'appui au programme de renforcement des capacités des organisations travaillant sur l'étude géologique en Afrique.

17. Le représentant de l'UE a également informé les participants des initiatives que l'UE a développées demandant aux compagnies privées de l'UE de déclarer les taxes et les redevances payées aux pays d'accueil.

18. Le représentant du CIDA, quant à lui, s'est félicité de la VMA et a fait part de l'intérêt du Canada à soutenir sa mise en œuvre. Il a cité l'élaboration des politiques, le renforcement des capacités, l'amélioration des avantages sociaux liés à l'industrie extractive, ainsi que la diffusion du savoir comme étant des domaines de collaboration.

19. Dr Paulo De Sa, Directeur de la Division des politiques d'exploitation minière, du pétrole et du gaz à la Banque mondiale, il a informé les participants à la réunion que la Banque mondiale souscrit pleinement à la VMA et au Plan d'action. Il a suscité l'intérêt

des participants en faisant les propositions très ambitieuses suivantes, de collaboration de la Banque mondiale :

- a. établir une cartographie géologique de l'Afrique, dont le coût est estimé à 1 milliard de dollars américains ;
- b. mettre un terme aux conflits liés aux industries extractives en Afrique, pour lequel 5 millions de dollars américains ont déjà été alloués ;
- c. renforcer les synergies entre le secteur minier et les autres secteurs en termes de contenu local dans les pays africains riches en ressources minérales ;
- d. renforcer les capacités des pays africains ;
- e. être partenaire dans la création du Centre africain d'élaboration de politiques et de recherche sur les minéraux et du Groupe d'apprentissage par les pairs.

20. Au cours du débat qui a suivi, les participants à la réunion ministérielle ont fait les observations et les recommandations suivantes :

- ils se sont félicités de la promesse des partenaires au développement d'apporter leur appui dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la Vision minière de l'Afrique et d'autres initiatives connexes telles que l'initiative *Nordic Minerals for Development* (minéraux des pays nordiques pour le développement). Toutefois, ils ont déploré les mauvaises relations qui ont existé entre l'Afrique et les compagnies minières qui appartiennent pour la plupart aux pays des partenaires au développement, ce qui n'est pas avantageux pour les économies africaines ni pour le bien-être des populations africaines ;
- ils ont exprimé la nécessité d'inviter les compagnies minières et le secteur privé en général à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action de la Vision minière de l'Afrique, en particulier dans les domaines de la formation et du perfectionnement professionnel en cours d'emploi et des négociations de contrats miniers ;
- ils ont insisté sur la nécessité pour les partenaires au développement de mettre davantage l'accent et d'orienter leur assistance vers les éléments du programme qui traitent de la gestion des recettes minières et des rentes provenant des ressources minérales en ce qui concerne la double taxation, les questions de prix de transfert, l'établissement de cartographie géologique et les systèmes d'information minière, les questions environnementales et sociales, le financement, étant donné que l'exploitation minière est généralement financée par des entités privées ;

- ils ont fait valoir que les partenaires au développement doivent assister les pays africains dans la révision des régimes miniers sur la base des questions de gouvernance, de transparence et de responsabilité sociale des entreprises ;
- ils ont rappelé la nécessité de décourager la politisation de l'industrie extractive surtout par des sanctions pouvant être négatives pour le développement économique de l'Afrique ;
- ils ont souligné l'importance de soutenir les Organisations de la société civile dans leur rôle dans le secteur minier, en particulier dans la promotion de la bonne gouvernance et de la transparence ;
- les participants à la réunion ont insisté sur la nécessité de définir clairement les rôles et les responsabilités dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la Vision minière de l'Afrique.

Point 8 : Examen et adoption de la Déclaration ministérielle

21. La conférence ministérielle a examiné et adopté sa Déclaration avec des amendements.

Point 10 : Questions diverses

22. Sous ce point, la conférence ministérielle a examiné les date et lieu de sa prochaine session. S.E. Amadou CISSE, Ministre malien des mines, a offert d'abriter en 2014, à Bamako au Mali, la troisième session ordinaire de la Conférence des ministres en charge de la mise en valeur des ressources minérales.

Point 11 : Examen et adoption du rapport de la conférence ministérielle

23. La conférence ministérielle a examiné son rapport et l'a adopté avec des amendements.

Point 12 : Motion de remerciements

24. M. Pierre OBA, Ministre congolais des mines et géologie (République du Congo) a lu la motion de remerciements au nom de ses homologues présents. Il a exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple éthiopiens pour leur accueil chaleureux et pour les facilités mises à leur disposition en vue du bon déroulement de la réunion. Il a ensuite félicité les experts d'avoir mené à bien leurs travaux, ce qui a contribué au succès de la réunion ministérielle. Pour conclure, il a exprimé le souhait que, sous la direction de la Ministre des mines de la République fédérale démocratique de l'Ethiopie, le Plan d'action convenu soit mis en œuvre de manière à ce que le secteur minier devienne un moteur de la croissance économique en Afrique.

Point 13 : Clôture de la conférence ministérielle

25. Après avoir remercié tous les participants pour leurs contributions enrichissantes qui ont fait de la conférence un succès, S.E. Ms Sinkenesh Ejigu, Ministre éthiopienne des mines et présidente de la réunion, a déclaré close la deuxième session de la Conférence des ministres en charge de la mise en valeur des ressources minérales.

**DECLARATION D'ADDIS ABEBA SUR L'EDIFICATION D'UN AVENIR
DURABLE POUR L'INDUSTRIE EXTRACTIVE EN AFRIQUE :
DE LA VISION À L'ACTION**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Fax: +251-1-517844

**CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE
DES MINISTRES EN CHARGE DE LA
MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINIERES
DEUXIEME SESSION ORDINAIRE**

**12 -16 DECEMBRE 2011
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

Original: Anglais

**DECLARATION D'ADDIS ABEBA SUR L'EDIFICATION D'UN AVENIR
DURABLE POUR L'INDUSTRIE EXTRACTIVE EN AFRIQUE :
DE LA VISION À L'ACTION**

Adoptée par la

**DEUXIEME CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES
EN CHARGE DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINIERES**

**DECLARATION D'ADDIS ABEBA SUR L'EDIFICATION D'UN AVENIR DURABLE
POUR L'INDUSTRIE EXTRACTIVE EN AFRIQUE : DE LA VISION À L'ACTION**

Adoptée par la

**DEUXIEME CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES
EN CHARGE DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINIERES**

Nous, Ministres de l'Union africaine en charge de la mise en valeur des ressources minières, réunis au cours de la deuxième Session de notre Conférence, les 15 et 16 décembre 2011 à Addis-Abeba, Ethiopie;

PROFONDEMENT PREOCCUPES par les effets de plus en plus pervers de la pauvreté et du sous-développement en Afrique, en dépit de l'abondance de ses ressources minières et des prix des produits miniers durablement élevés depuis 2003;

CONSCIENTS de l'importance de la contribution que le secteur minier peut apporter à l'Afrique dans le cadre du développement socio-économique à grande échelle de nos pays, de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), appuyant ainsi la lutte pour l'éradication de la pauvreté sur le continent;

RAPPELANT que la Vision Minière de l'Afrique (VMA) approuvée par nos chefs d'Etat et de gouvernement lors de la Conférence de février 2009 sert à présent de cadre principal pour la mise en valeur des ressources de notre continent riche en ressources minières ;

RAPPELANT EGALEMENT la décision (Doc EX.CL/474 (XIV)) de la 14ème Session ordinaire du Conseil exécutif sur la gestion et la mise en valeur des ressources minières de l'Afrique, **DEMANDONS** aux Ministres de l'UA en charge de la mise en valeur des ressources minières, d'élaborer un Plan d'action concret pour la réalisation de la Vision minière de l'Afrique ;

CONSCIENTS du fait que notre première Session tenue en octobre 2008 a approuvé la recommandation de la réunion de la Table Ronde de février 2007 sur la gestion des ressources naturelles qui préconise la mise en place du Groupe d'étude international (GEI), sous l'égide de la CEA en vue d'examiner les régimes miniers de l'Afrique et, tenant compte du fait que le GEI a terminé ses travaux et soumis ses recommandations;

PRENANT NOTE du fait que grâce aux travaux du GEI, à la Vision minière de l'Afrique, au Cadre d'action pour la mise en valeur du secteur des ressources minières dans les États membres du Groupe ACP et aux autres documents pertinents, un Plan d'action a été élaboré conformément aux directives de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement lors de leur 12^{ème} session ordinaire, tenue en février 2009,

CONVAINCUS que l'Afrique doit rapidement réformer son cadre politique pour l'harmoniser avec les principes préconisés dans la Vision minière de l'Afrique qui reconnaît le secteur minier comme un instrument primordial pour le développement social et économique à grande échelle, afin de maximiser les avantages tirés de l'exploitation des ressources minières ;

CONSCIENTS du fait que les ressources minières sont des ressources limitées, dont l'exploitation ne durera pas éternellement et que ces ressources doivent être utilisées avec prudence pour le bien-être des générations présentes et futures;

DETERMINES à prendre des mesures, en cette période où les possibilités offertes par les prix élevés des produits miniers occasionnés par la compétitivité et la demande accrue en ressources minières de l'Afrique depuis 2003 ; prix dont nos pays miniers africains n'ont pas tiré de profits proportionnels à l'abondance en ressources minières dont ils regorgent ;

Par la présente:

RECONNAISSONS, le droit des peuples à disposer de leurs ressources naturelles et, par conséquent, les droits souverains des Etats membres de l'UA de protéger et de sauvegarder leurs ressources naturelles contre toute forme de pillage;

REAFFIRMONS notre engagement à mettre en valeur et à gérer avec efficacité, transparence et de manière adéquate, les ressources minières de l'Afrique, en vue de réaliser les OMD, d'éliminer la pauvreté et d'atteindre un développement socio-économique rapide et à grande échelle;

LANÇONS UN APPEL aux États membres, afin qu'ils créent un environnement fiscal favorable aux recettes provenant des pays miniers africains pour les aider à financer la croissance et le développement en Afrique, en optimisant les dossiers de déclaration fiscale , sans décourager l'investissement dans le secteur minier et en renforçant les capacités afin de négocier de meilleures dispositions fiscales, d'arrêter les pertes fiscales et de surveiller efficacement le respect des lois fiscales;

LANÇONS EN OUTRE UN APPEL aux Etats membres pour qu'ils explorent les possibilités de prises de participation dans les entreprises minières afin que les populations africaines puissent jouir pleinement des revenus générés par les exploitations minières;

SOULIGNONS la nécessité d'une meilleure gestion et d'une meilleure utilisation des recettes minières, en investissant ces revenus exceptionnels et les rentes minières dans les fonds de stabilisation, les fonds d'infrastructure et /ou les fonds souverains et dans le développement de systèmes de distribution des rentes minières qui allouent une partie des recettes minières à l'amélioration du bien-être des communautés locales;

NOUS ENGAGEONS à promouvoir les systèmes d'information géo-scientifiques et miniers grâce à une meilleure affectation des ressources des institutions nationales de prospection géologique, à la promotion de l'inventaire des ressources minières et des bases de données géoscientifiques, à l'intensification des efforts afin de normaliser les méthodes et les procédures de gestion des informations géologiques ;

NOUS FELICITONS de l'achèvement de la première phase du système Afrique-Europe d'observation des ressources géologiques (AEGOS) qui a permis de concevoir les infrastructures de données spatiales pour les ressources géologiques en Afrique et **RECOMMANDONS**, en outre, le démarrage de la phase 2, afin de fournir des données et des produits géoscientifiques interopérables qui sont importants pour les décideurs, le secteur privé, les universitaires, les chercheurs et les autres parties prenantes impliquées dans la mise en valeur des ressources minières ;

ENOURAGEONS les Etats membres à mettre en œuvre, le système d'échanges d'informations sur les ressources naturelles NRIE qui vise à fournir des informations sur la chaîne de valeur des ressources minières et à rendre visibles l'impact de l'exploitation de ces ressources sur l'édification du bien-être pour le pays d'accueil et sur la protection de l'environnement;

DEMANDONS aux États membres de redoubler d'efforts pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles par un appui accru aux institutions de recherche et de mise en valeur des ressources minières ; de développement des ressources humaines et aux institutions qui appuient la mise en valeur des ressources minières, en général ; et pour renforcer l'accessibilité transfrontalière des programmes d'apprentissage ainsi que la collaboration dans les domaines de la recherche et du développement;

ENCOURAGEONS les Etats membres de l'UA à créer un environnement favorable pour un secteur minier viable et durable pour les exploitations minières artisanales_ et à petite échelle qui contribuent à la croissance et au développement par l'amélioration des politiques ASM, des programmes d'appui technique, financier et commercial et par un appui ciblé au renforcement des capacités des mineurs artisanaux;

NOUS ENGAGEONS, en outre, à renforcer la transparence, l'obligation redditionnelle et l'accès à l'information ; à promouvoir la participation du public et à offrir des programmes de renforcement des capacités aux communautés locales, aux Organisations de la société civile OSC et à mettre en place les organes législatifs afin d'assurer une surveillance efficace et de créer ainsi un secteur minier bien géré, inclusif et apprécié par les différentes parties prenantes ;

LANÇONS UN APPEL aux États membres afin qu'ils mettent en place, un secteur d'exploitation minière qui préserve durablement l'environnement et qui est socialement responsable grâce au renforcement des évaluations de l'impact environnemental et social, à l'élaboration et à l'adoption de normes environnementales, sanitaires et de sécurité communes et au suivi de la création des fonds destinés aux questions environnementales et sociales ;

EXHORTONS les Etats membres de l'UA à intégrer les meilleures pratiques de gouvernance telles que l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) dans leurs politiques respectives, les lois et règlements et, de ce fait, **DEMANDONS** au Secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) d'inclure dans les prochaines Etudes sur les pays, un chapitre sur la gouvernance en matière de ressources naturelles.

DEMANDONS aux institutions internationales concernées d'élargir le champ de mise en œuvre de l'opérationnalisation de l'Initiative EITI + + afin de pouvoir résoudre en amont et en aval les questions liées aux licences, à l'approvisionnement, à la propriété et au développement durable;

LANÇONS UN APPEL aux compagnies minières opérant en Afrique afin qu'elles adoptent une bonne gouvernance d'entreprise et qu'elles adhèrent à la Charte de développement durable du Conseil international des mines et métaux (CIMM) et de la Global Reporting Initiative (GRI);

APPROUVONS le Plan d'action comme un outil continental pour suivre la mise en valeur et la gestion prudentes, transparentes et efficaces des ressources minières de l'Afrique, tel que préconisé par la VMA, afin de réaliser les OMD, d'éradiquer la pauvreté et de sécuriser l'équité intergénérationnelle grâce à un développement socio - économique durable;

APPROUVONS, EN OUTRE, la proposition qui vise à créer un Centre de mise en valeur des ressources minières pour fournir les capacités stratégiques en matière d'appui technique, aux Etats membres de l'UA/NEPAD, aux Communautés économiques régionales CER , en vue de la mise en œuvre du Plan d'action et de la VMA et **LANÇONS UN APPEL** aux partenaires au développement pour qu'ils soutiennent les activités du Centre proposé;

DEMANDONS à la Commission de l'UA, d'aider, en collaboration avec la CEA et la BAD, les Etats membres de l'UA et leurs organisations à mettre rapidement en œuvre le Plan d'action, dans le cadre de la réalisation des objectifs préconisés par la Vision minière de l'Afrique.

Addis-Abeba, le 16 Décembre 2011

2012

Report of the 2nd ordinary Session of
the AU conference of ministers
responsible for mineral resources
development, Addis Ababa, Ethiopia,
12-16 December 2011

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4273>

Downloaded from African Union Common Repository